



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le TREIZIEME (13^e) jour du mois de JUIN de l'an DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), à l'hôtel de ville de la Ville de Stanstead, située au 425, rue Dufferin, Stanstead.

Sont présents : MM Harvey Stevens MMES Sandra Harrison
Philippe Dutil Deborah Bishop
Nicholas Ouellet Valérie Lavallée

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

La présence de 5 citoyens est notée.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2.0

2022-06-9730

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour. Le point 9.02 : International Water Company: Étang Holland Pond est retiré.

*Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec le retrait proposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01

2022-06-9731

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 soit accepté comme déposé.

ADOPTÉE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Jean-Michel Lamothe	- Retrait des bacs en bordure de chemins
Denis Lachance	- Sûreté du Québec et problématiques dans le secteur de Beebe
Gabriel Safdie	- Comité du cercle de pierres - Muret derrière le théâtre sur la rue Dufferin - Début de la saison à la galerie d'art
Julie Chauvette	- Offre de cours d'activités physiques - Développement du pumtrack

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01

Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de mai 2022, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	54 283,67 \$
Jean-Charles Bellemare	3 116,35 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 avril 2022, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de mai 2022.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général dépose la liste des bénéficiaires de la subvention offerte dans le cadre de la *Politique familiale*, en date du 31 mai 2022.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01

Comptes payés et à payer

2022-06-9732

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en mai 2022	140 133,07 \$
Comptes à payer en juin 2022	308 361,19 \$

ADOPTÉE

6.02

Liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 31 mai 2022.

6.03

2022-06-9733

Horaire d'été

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage à l'hôtel de ville est moins important durant la période estivale, soit de la mi-juin au début du mois de septembre ;

CONSIDÉRANT QU'il est coutumier que les administrations municipales adoptent un horaire estival pour ce qui est de l'ouverture de l'hôtel de ville au public ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire proposé concerne uniquement les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et non l'horaire de travail des employés municipaux ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les heures d'ouverture de l'hôtel de ville soient, pour la période estivale 2022 :

- Lundi au jeudi, de 9h00 à 16h30 ;
- Vendredi, de 9 h00 à midi ;

QUE l'hôtel de ville soit fermé au public pour la période de dîner de midi à 12h30 du lundi au mercredi, et de midi à 13h00 le jeudi ;

QUE le nouvel horaire débute lundi, le 20 juin 2022 et se termine le vendredi 2 septembre 2022.

ADOPTÉE

6.04

2022-06-9734

Désignation d'un célébrant

CONSIDÉRANT QU'IL est permis au maire, conseillères, conseillers et autres fonctionnaires désignés de célébrer des mariages ou des unions civiles ;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation est sujette à l'approbation du Directeur de l'état civil du Québec ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE demande au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Jody Stone, maire, comme célébrant ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01
2022-06-9735

Achat d'une remorque

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead s'est procuré un tracteur de braquage zéro (zero-turn) en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le poids de cet équipement excède la capacité de chargement de la remorque fermée présentement utilisée, ce qui entraîne des bris importants à celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître des travaux publics s'est informé auprès de TROIS (3) fournisseurs des prix et des délais de livraison pour une nouvelle remorque fermée répondant aux besoins du service des travaux publics, soit :

Nom du fournisseur	Prix (avant taxes)	Délais de livraison
Remorques Lamontagne	17 780,00 \$	Stock
Groupe T.R.G. inc.	14 272,00 \$	Stock
Gator Canada	14 659,00 \$	12 semaines

CONSIDÉRANT QUE la permanence recommande l'achat de la remorque de marque Idéal Cargo, de l'entreprise Remorques Lamontagne, au montant de DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (17 780 \$) plus taxes ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Sandra Harrison

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent le contremaître des travaux publics, M Allen Desrosiers, à procéder à l'acquisition de la remorque de marque Idéal Cargo, de l'entreprise Remorques Lamontagne, au coût de DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (17 780 \$) plus taxes ;

QUE le montant soit pris au surplus général.

ADOPTÉE

9.02

International Water Company: Étang Holland Pond

Le sujet est retiré.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

10.01
2022-06-9736

Usine d'épuration des eaux usées de Rock-Island : réception provisoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a mandaté l'entreprise Groupe Allen pour la mise aux normes de l'usine d'épuration de Rock-Island, et la firme EXP pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté un le règlement d'emprunt 2019-06 afin de financer les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux étaient estimés à SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET VINGT-CINQ SOUS (6 266 136,25 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu le certificat de réception provisoire des ouvrages de la part d'EXP, lequel est daté du 12 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur réclame la somme de TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE DIX-NEUF DOLLARS ET TRENTE-DEUX SOUS (329 019,32 \$), après l'adoption de la présente ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Jubinville et Associés réclame une somme de TREIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET DIX-NEUF SOUS (13 295,19 \$)

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet de dépassement de coûts significatifs, pour lesquels la Ville ne reconnaît pas la totalité de la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite tout de même payer la somme réclamée sous protêt afin de ne pas nuire à l'avancement des travaux ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général à signer la réception provisoire et à décaisser le montant réclamé, sous protêt ;

QUE la Ville de Stanstead ne reconnaît pas sa responsabilité pour les dépassements de coûts dans le cadre du projet cité en objet ;

QUE la Ville mandate Me Stéphane Reynolds, du cabinet Caïn & Lamarre, afin de représenter la Ville de Stanstead pour tous recours juridiques en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE

10.02
2022-06-9737

Équipement pour espace clos

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'achat d'équipement pour espace clos, afin de convenir aux normes de la CNESST, de la compagnie Grainger Canada aux



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
P

MAIRE

coûts de CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET QUARANTE SOUS (5 775,40 \$), plus taxes et frais de transport applicable.

QUE le montant soit approprié du surplus libre.

ADOPTÉE

10.03
2022-06-9738

Kit de nettoyage pour turbidimètres

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'achat du kit de nettoyage pour turbidimètres au coût de deux mille cent dollars (2 100 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE

11.01
2022-06-9739

Fête nationale du 24 juin : demande de don

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'administration à payer un montant de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) à la municipalité du Canton de Stanstead pour l'organisation de la Fête nationale du 24 juin 2022.

ADOPTÉE

11.02
2022-06-9740

Projet d'infrastructures sportives sur la rue Park : autorisation d'aller en appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu deux subventions distinctes pour l'aménagement d'une surface sportive multifonctionnelle et un pumphtrack ;

CONSIDÉRANT QUE les deux infrastructures seront construites dans le terrain municipal situé au bout de la rue Park ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite aller en appel d'offres public pour la construction des deux infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence à préparer un document d'appel d'offres et que les membres du conseil s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à lancer l'appel d'offres pour la construction des deux infrastructures sportives sur le terrain municipal situé sur la rue Park.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

ADOPTÉE

11.03
2022-06-9741

Autorisation : Course Christian Vachon 2022

CONSIDÉRANT QUE le parcours de la course à Relais du lac Memphrémagog de la fondation Christian Vachon emprunte plusieurs routes situées sur le territoire de la Ville de Stanstead, dont certaines sont de juridiction provinciale (rue Principale, rue Dufferin, chemin de Fairfax) ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs doivent obtenir l'autorisation par résolution du conseil municipal de la Ville de Stanstead afin de faire une demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec ;

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil municipal autorise les organisateurs du Relais du lac Memphrémagog à utiliser les chemins publics situés sur le territoire de la Ville de Stanstead ;

QUE copies de cette résolution soit acheminée à la Fondation Christian Vachon et à la direction générale du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – mai 2022

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de mai 2022 et le maire fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme.

12.02
2022-06-9742

Demande de PIIA 2022-06 : rénovations au 68-70 rue Railroad

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de faire la rénovation sous forme de travaux de peinture du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la peinture du bâtiment actuel doit être refaite et présente plusieurs tons de couleurs, soit le vert, le blanc et le rouge ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite uniformiser la couleur sur l'ensemble du bâtiment dans un ton de vert ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

12.03
2022-06-9743

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent la demande, soit d'autoriser les travaux à la propriété tels que présentés.

ADOPTÉE

Demande de PIIA 2022-07 : rénovations au 15, rue Phelps

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de remplacer le revêtement extérieur des murs et de la toiture du bâtiment principal dans une nouvelle couleur ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement des murs et de la toiture est vétuste et doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent la demande, soit d'autoriser les travaux à la propriété tels que présentés.

ADOPTÉE

12.04
2022-06-9744

Demande de dérogation mineure 2022-05 : lot 6 494 840

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de construire un entrepôt d'un (1) étage de 6,8 mètres au lieu de 5,5 mètres permis dans le règlement de zonage numéro 2012-URB-02, article 7.2 intitulé « Hauteur », situé sur le lot 6 494 840 ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de l'entrepôt a été établie afin d'intégrer une porte de 4,2 mètres nécessaire pour accommoder une remorque de livraison commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser une hauteur de 6,8 mètres pour la construction d'un entrepôt alors que l'article 7.2 intitulé « Hauteur » du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que la hauteur maximum soit de 5,5 mètres.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

12.05
2022-06-9745

Désignation d'un fonctionnaire pour l'émission des permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* exige que les municipalités désignent, par résolution, un officier municipal responsable de l'émission des permis, certificats, constats d'infractions, ou tous autres documents légaux relatifs à l'urbanisme et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau directeur adjoint, M Hughes Ménard, sera appelé à signer ce type de document ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead désignent M Hughes Ménard comme officier responsable de l'émission des permis, certificats et constats d'infractions ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent M Hughes Ménard à signer pour, et au nom de la Ville de Stanstead, les documents relatifs à l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;

QUE les actes posés par M Ménard dans l'exercice de cette fonction soient couverts par l'assurance civile et responsabilité de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

12.06
2022-06-9746

Code d'éthique et de déontologie : membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) souscrit à des valeurs telles que le respect, l'honnêteté, l'intégrité, l'objectivité, l'impartialité et la saine gestion des affaires publiques ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont accès à des renseignements personnels et confidentiels lors de l'étude des dossiers qui lui sont présentés ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU doivent respecter le droit à la vie privée et les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, les membres du CCU doivent prendre connaissance du *Code d'éthique et de déontologie* que leur ai destiné et signifier leur engagement solennel à respecter les principes édictés ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal approuvent le contenu du *Code d'éthique et de déontologie* du CCU ;

QUE les membres du conseil municipal exigent que les membres du CCU signent l'engagement solennel à respecter le Code.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général fait un bref résumé des principaux sujets de la correspondance reçue en mai 2022.

14.0

VARIA

Le conseiller Philippe Dutil informe les membres du conseil et les citoyens présents qu'un dossier de nuisance par le bruit, lequel avait suscité la grogne de plusieurs citoyens, fera l'objet d'un jugement à la cour prochainement.

La conseillère Deborah Bishop demande s'il y a d'autres alternatives pour le recyclage de gros rebuts que la Ressourcerie des frontières.

La conseillère Sandra Harrison demande où la permanence en est rendue avec le projet des enseignes de noms de rues.

La conseillère Valérie Lavallée fait un retour sur la Fête des voisins qui a eu lieu le 4 juin 2022.

Le conseiller Nicholas Ouellet annonce que deux événements seront organisés par l'Association des loisirs de Stanstead cet été, soit un événement au parc de Beebe en juillet et un événement au Cercle de pierres au début septembre.

14.01
2022-06-9747

Création du Comité consultatif du Cercle de pierres

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un parc sur la rue Notre-Dame Ouest appelé « Parc du Cercle de pierres » ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de ce parc a été instigué par un groupe de citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent poursuivre la collaboration avec les citoyens afin de poursuivre le développement de cet espace ;

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal met en place le Comité consultatif du Cercle de pierres ;

QUE le conseil municipal décrète que ce comité soit formé de :

- DEUX (2) membres du conseil municipal : Mme Deborah Bishop et M Nicholas Ouellet ;
- Du maire : M Jody Stone ;
- De QUATRE (4) citoyens à être nommés ultérieurement, dont DEUX (2) d'entre eux représentent les intérêts du secteur commercial de Rock-Island.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Julie Chauvette	- Utilisation du Cercle de pierres pour des activités privées - Promotion d'activités sportives sur les plateformes de la Ville
Hélène Hamel	- Projets potentiels dans le stationnement de l'ancienne épicerie sur la rue Dufferin
Jean-Michel Lamothe	- Plaque à l'entrée du Cercle de pierres

16.0
2022-06-9748


LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20:30.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier